

MUNICIPALITÉ DE TINGWICK

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 janvier 2018 à la salle du conseil, située au 12, rue Hôtel-de-Ville, à Tingwick.

Sont présents : M. Réal Fortin, maire (19h)
MM Gervais Ouellette, conseiller (19h)
Pierre Lessard, conseiller (19h)
MME Marjolaine Vaudreuil, conseillère (19h)
Ginette Chapdelaine, conseillère (19h)
M. Pierre-André Arès, conseiller (19h)

Le conseiller, Ghislain Gagnon est absent.

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h par le maire, Réal Fortin. Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire.

Le maire, Réal Fortin fait lecture de la réflexion.

Réflexion : « L'effort de faire un travail est plus facile que le remords de ne pas l'avoir fait. »

2018-01-001

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition du conseiller Pierre Lessard, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE DÉCEMBRE 2017

Rien à signaler.

2018-01-002

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE DÉCEMBRE 2017

Considérant que les membres du conseil ont reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2017 et la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2017 dans les délais légaux;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Ginette Chapdelaine, il est résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2017 et de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2017 soient adoptés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-01-003

ADOPTION DES COMPTES

Fournisseur	Description	Montant
Air Liquide Canada	Accessoire pour soudure	50.46 \$
Centre du Camion Gauthier	Vérification annuelle camions incendies	468.47 \$
Charest International	Réparation camions déneigement et 2 remorquages	2 710.83 \$
Climcô Service	Réparation chauffage au puits	190.64 \$
Coop du Pré-vert	Achat divers	328.73 \$
Drakkar	Ouvres portes garage	3 989.63 \$

Entreprise M.O.	Achat petite pierre déneigement	6 604.86 \$
Équipements sanitaire Cherbourg	Produits entretien garage	84.94 \$
Environnex	Analyses d'eau potable et usées	247.20 \$
Extincteur Victo	Recharge bonbonnes service incendie et inspection visuel	329.23 \$
Garage G. Allison	Réparation camion #8	337.00 \$
Geneviève Brizard	Achat activités service de garde et cour de premier soins	183.45 \$
JE Marchand	Réparation camions de déneigement	141.85 \$
J. Marc Laroche	Réparation lumières de rues	459.10 \$
Location d'outils Victo	Batterie excavatrice	152.86 \$
Machinerie CH	Réparation faucheuse, tracteur, souffleur à neige et excavatrice	980.83 \$
Nicole Vaillancourt	Produits entretien salle	55.00 \$
NSW	Réparation air climatisé bureau	1 224.48 \$
Partenaires 12-18	Contribution annuelle	3 567.02 \$
Pièces d'auto Allison	Pièces camions à neige	249.38 \$
Pompes et traitement d'eau Bois-Francis	Pièces puits	16.99 \$
RAVIR	Fabrication de lanternes service de garde	225.00 \$
Robitaille Équipement	Lames camions de déneigement	3 865.46 \$
Rouli-Bus	Contribution 2018	4 264.00 \$
Les Services EXP	Honoraires plans d'intervention TECQ	5 030.16 \$
Les Services Mécaniques RSC	Réparation faucheuse	36.70 \$
SPAA	1er versement entente fourrière	1 428.00 \$
SOS Technologies	Batterie défibrillateur	205.81 \$
PH Vitres d'autos	Changement pare-brise camion #2	581.96 \$
Xérox	Achat photocopieur et frais pour photocopies	12 693.63 \$
Yvan Cormier	Trappage	875.00 \$
Total		51 578.67 \$

Sur proposition de la conseillère Marjolaine Vaudreuil, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, il est résolu que les comptes présentés soient acquittés pour une somme globale de 39 103.88\$ à l'exception de la facture pour l'achat du photocopieur de Xérox au montant de 12 474.79\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DÉPÔT DES COMPTES RELATIFS À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Chantale Ramsay dépose la liste des

comptes du mois de décembre 2017 relatif à sa délégation de pouvoir pour un montant total de 171 825.16\$. Cette liste a été remise à tous les membres du conseil le 9 janvier 2018.

RAPPORT CONSEILLER RESPONSABLE D'UN DOSSIER

Le conseiller, Gervais Ouellette

Rien à signaler.

Le conseiller, Ghislain Gagnon (absent)

Le conseiller, Pierre Lessard

Mentionne qu'il a participé à une première rencontre du Comité de développement économique de Tingwick.

La conseillère, Marjolaine Vaudreuil

Rien à signaler.

La conseillère, Ginette Chapdelaine

Rien à signaler.

Le conseiller, Pierre-André Arès

Mentionne qu'il a participé à une rencontre avec 4 autres municipalités concernant les loisirs collectifs.

Une décision sera connue en février concernant la nomination du nouveau directeur du service incendie de Tingwick.

Mentionne qu'il a lui aussi participé à une première rencontre du Comité de développement économique de Tingwick.

Le maire, Réal Fortin

Après le congé des fêtes les dossiers sont réactivés.

Rencontre prévue à la MRC concernant le déploiement de la fibre optique.

Mentionne que la randonnée de véhicules tout terrain qui devait avoir lieu le 13 janvier avec le député M. Sébastien Schneeberger est remise au 10 février 2018.

INSPECTEUR EN BÂTIMENT

2018-01-004

Nomination membres du comité consultatif d'urbanisme

Il est proposé par le conseiller Pierre Lessard, appuyé par la conseillère Ginette Chapdelaine et résolu que les membres formant le comité consultatif d'urbanisme sont les suivants :

Jean-Noël Plourde, président du comité

Benoît Caron, membre du comité

Simon Martineau, membre du comité

Marjolaine Vaudreuil, conseillère

Gervais Ouellette, conseiller

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-01-005

Dérogation mineure : Madame Josée Laflamme

Considérant que le lot visé est le 5 498 752 du Canton du Tingwick, situé dans la zone R-1;

Considérant que le demandeur désire :

Régulariser la marge avant du garage existant;

Considérant que le garage doit respecter une marge avant de 7.5 mètres et que le garage actuel est à 4.29 mètres;

Considérant que le *Règlement de zonage #2010-311* indique :

7.8 Normes d'implantation

Un bâtiment accessoire doit être distant (murs) d'au moins 3 m de tout autre bâtiment et à 1,5 m de toutes lignes latérales ou arrière. Lorsque le bâtiment accessoire est rattaché ou détaché, ce dernier doit respecter les marges d'un bâtiment principal de la zone où il est situé.

Lorsque la cour avant d'un usage unifamilial a une profondeur d'au moins 15 m, il est permis d'y ériger un garage privé; dans ce cas, le bâtiment accessoire doit se conformer avec les marges prescrites pour un bâtiment principal.

Lorsque le bâtiment accessoire a une superficie de 75 m² et plus, ce dernier doit respecter les marges d'un bâtiment principal de la zone où il est situé.

Dans le cas des lots d'angle, une remise peut être implantée dans la cour avant ne correspondant pas à l'entrée principale du bâtiment principal. La distance minimale d'implantation entre la remise et la ligne de lot doit correspondre à la moitié de la marge de recul avant prescrite pour la zone.

Un abri d'auto doit respecter les marges prescrites pour le bâtiment principal lorsqu'il est rattaché ou détaché à celui-ci et doit respecter les marges prescrites à un bâtiment accessoire lorsqu'il est isolé.

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent l'acceptation de la présente demande pour les motifs suivants :

1. Le garage est construit depuis 2006;
2. Il n'y a eu aucune plainte depuis sa construction;
3. La présente demande ne cause aucun préjudice futur.
4. Il n'est pas possible de déplacer le garage étant donné la présence de la zone inondable de grand courant;
5. Le garage respecte les autres normes de construction et d'implantation.

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Pierre Lessard, il est résolu que la présente demande de dérogation soit acceptée pour les motifs énumérés précédemment.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2018-01-006

Mise en demeure M. Yve Roux : remblai dans la rive : remise en état

Considérant que M. Yve Roux a effectué des travaux de remblai dans la rive;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre Lessard, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, il est résolu que la Municipalité de Tingwick transmette une mise en demeure à M. Roux afin que celui-ci effectue une remise en état des lieux et cela avant le 1^{er} juin 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-01-007

Infraction règlement de zonage et règlement G-100 : M. Marcel Roy : amende

Considérant que M. Roy a reçu plusieurs avis concernant des nuisances;

Considérant que M. Marcel Roy est toujours en infraction aux règlements de zonage et G-100;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyé par la conseillère Ginette Chapdelaine, il est résolu que la Municipalité de Tingwick transmette un constat d'infraction à M. Marcel Roy.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-01-008

Infraction règlement de zonage et règlement G-100 : M. Gérard Houle : amende

Considérant que M. Houle a reçu plusieurs avis concernant des nuisances;

Considérant que M. Houle est toujours en infraction aux règlements de zonage et G-100;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyé par la conseillère Ginette Chapdelaine, il est résolu que la Municipalité de Tingwick transmettre un constat d'infraction à M. Gérard Houle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

INSPECTEUR MUNICIPAL

2018-01-009

Travaux dans les emprises d'une route du ministère des Transports : année 2018

Attendu que des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité de Tingwick, durant l'année 2018, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu :

- Que la Municipalité de Tingwick se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2018;
- Que la Municipalité de Tingwick s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;
- Que la Municipalité de Tingwick nomme la directrice générale, Chantale Ramsay à titre de représentante autorisée à signer les documents soumis par le MTQ pour lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-01-010

Approbation embauche de Monsieur Jean-Yves Laroche

Considérant que M. Ghislain Laquerre a remis sa démission à titre de conducteur de camion de déneigement;

Considérant que la directrice générale, Chantale Ramsay a embauché M. Jean-Yves Laroche pour remplacer M. Laquerre;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Ginette Chapdelaine, il est résolu d'approuver l'embauche de M. Laroche à titre de conducteur de camion de déneigement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-01-011

Autorisation de circulation « Bonjour Printemps »

Considérant que les organisateurs de « Bonjour Printemps » demande une autorisation de circuler dans notre municipalité le dimanche 13 mai 2018;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par la conseillère Ginette Chapdelaine, il est résolu que la Municipalité de Tingwick autorise la circulation pour l'évènement « Bonjour Printemps » le 13 mai prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-01-012

Approbation et adoption du plan d'intervention daté du 8 décembre 2017

Considérant que la municipalité de Tingwick devait présenter un plan d'intervention dans le cadre de la TECQ;

Considérant que le plan d'intervention a été produit le 8 décembre 2017 par Les Services exp inc.;

En conséquence, sur proposition du conseiller, Gervais Ouellette, appuyé par la conseillère Ginette Chapdelaine, il est résolu que la municipalité de Tingwick approuve et adopte ledit plan.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-01-013

Aide financière : sentier sur le lac : 400\$ plus taxes

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par le conseiller Pierre Lessard et résolu que la municipalité de Tingwick accepte de verser 400\$ plus les taxes applicables pour le déneigement du sentier sur le lac des Trois-Lacs le tout conditionnel à ce que ce sentier soit en fonction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

- ☞ Centre d'entraide Contact : remerciement pour l'aide financière supplémentaire;
- ☞ Chevaliers de Colomb 6479 Tingwick : invitation au 45^e anniversaire de fondation le 17 février 2018.

ADMINISTRATION

2018-01-014

Mandat annuel Roy, Desrochers, Lambert

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par la conseillère Marjolaine Vaudreuil et résolu que la Municipalité de Tingwick donne mandat à la firme de Roy, Desrochers, Lambert pour la vérification annuelle et pour toutes questions relatives à la comptabilité pendant l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-01-015

Renouvellement cotisation Association des directeurs municipaux du Québec

Il est proposé par le conseiller Pierre Lessard, appuyé par le conseiller Pierre-André Arès et résolu de renouveler la cotisation à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-01-016

Paiement quote-part 2018 MRC d'Arthabaska : 214 726\$

Il est proposé par la conseillère Ginette Chapdelaine, appuyé par le conseiller Gervais Ouellette et résolu de rembourser la quote-part 2018 de la MRC d'Arthabaska au montant de 214 726\$ aux dates d'échéances.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-01-017

Règlement numéro 2017-378 concernant le taux de taxation pour l'année d'imposition 2018 et les conditions de perception

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à cet effet par le conseiller Ghislain Gagnon lors de la session ordinaire du conseil tenue le 4 décembre 2017;

ATTENDU que le projet du présent règlement a été transmis aux membres du conseil lors du dépôt de l'avis de motion, et que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du code municipal;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Pierre Lessard, appuyé par la conseillère Ginette Chapdelaine, il est résolu qu'un règlement portant le numéro 2017-378 soit adopté décrétant et statuant ce qui suit, à savoir :

1. Une taxe foncière générale est imposée à chaque propriétaire et sera prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la Municipalité de Tingwick, au taux de 0,54\$ le 100\$ d'évaluation imposable pour couvrir les dépenses de l'administration générale, l'entretien des chemins d'hiver, le service contre les incendies, le ramonage des cheminées, l'éclairage des rues, l'entretien des bâtisses et machineries de la municipalité, certains travaux de voirie, loisirs, etc.
2. Une taxe spéciale pour les services de cueillette des ordures ménagères, la récupération des matières recyclables ainsi que de la cueillette des matières organiques est imposée aux propriétaires de résidences permanentes au taux de 200\$ l'unité de logement et un montant de 150\$ l'unité sera chargée au propriétaire de chalets ou maisons de villégiatures pour lesquels le service des vidanges sera que saisonnier. Quant aux établissements commerciaux, spéciaux ou bâtiments agricoles le taux sera de 185\$ par unité pour les services de cueillette des ordures ménagères et la récupération des matières recyclables. Les propriétaires de fermes seront imposés au taux de 250\$ par unité de logement pour les services de cueillette des ordures ménagères, la récupération des matières recyclables ainsi que de la cueillette des matières organiques
3. Le tarif de compensation pour les services d'aqueduc est de 305\$ par unité de logement pour les usagers ordinaires. Le tarif de compensation pour les services d'égouts sanitaire et pluvial est de 260\$ par unité de logement pour les usagers ordinaires.
4. Une taxe spéciale générale sera prélevée selon l'évaluation imposable au taux de 0,19\$ le 100\$ d'évaluation pour défrayer l'effort de la municipalité concernant la voirie municipale.
5. Une taxe spéciale générale sera prélevée selon l'évaluation imposable au taux de 0,07\$ le 100\$ d'évaluation pour défrayer le montant pour les services de la Sûreté du Québec.
6. Une taxe spéciale générale sera prélevée selon l'évaluation imposable au taux de 0,01\$ le 100\$ d'évaluation pour défrayer une partie des coûts pour la restauration des Trois-Lacs.
7. Une taxe spéciale pour la restauration des Trois Lacs est imposée aux propriétaires dudit secteur Trois-Lacs définie comme suit : a) ligne entre Tingwick et St-Rémi, b) les deux côtés du Chemin des Lacs c) ligne entre Tingwick et Danville d) le lac lui-même. Le propriétaire d'un terrain paiera une taxe de 40\$ par terrain, le propriétaire riverain immédiat du lac paiera une taxe de 98\$ par unité de logement et le propriétaire du secteur environnant paiera une taxe de 75\$ par unité de logement.
8. Une taxe spéciale sera imposée aux propriétaires qui possèdent un conteneur pour la cueillette des plastiques agricoles. La taxe spéciale est détaillée comme suite :
 - Conteneur 2 verges cubes usagé : 419.95\$/unité
 - Conteneur 3 verges cubes usagé : 472.45\$
 - Conteneur 4 verges cubes usagé : 524.94\$
 - Conteneur 4 verges cubes neuf : 1 501.32\$
 - Conteneur 6 verges cubes usagé : 734.92\$
 - Conteneur 6 verges cubes neuf : 1 785.84\$

9. **Taux d'intérêts sur les arrérages**

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêts au taux annuel de 13%.

12. **Pénalité**

Conformément à la Loi sur la fiscalité municipale (250.1) une pénalité est ajoutée au montant des taxes municipales exigibles.
La pénalité est égale à 5% par année.

13. Paiement par versements

Les taxes municipales doivent être payées en un versement unique. Toutefois, les contribuables dont le total des taxes par unité de compte de taxes excède à la somme de trois cents dollars (300\$), ceux-ci auront le privilège de payer cette unité en quatre versements égaux dont aux dates suivantes : le 1^{er} mars 2018 pour le 1^{er} versement, le 1^{er} mai 2018 pour le deuxième versement, le 3 juillet 2018 pour le troisième versement et le 4 septembre 2018 pour le quatrième versement. Pour ce qui est d'une taxation complémentaire elle devra être payée en un versement unique.

14. Paiement exigible

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu le solde devient immédiatement exigible. Toutefois les contribuables qui avaient le privilège de payer en quatre versements égaux (selon l'article 10 du présent règlement) conservent ce privilège.

15. Les taxes, les intérêts et la pénalité sont payables dans les institutions bancaires, par internet ou au bureau administratif aux heures d'ouverture.

16. Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication et ce conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-01-018

Remboursement programme d'accès à la propriété pour l'année 2017

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par le conseiller Pierre Lessard et résolu d'effectuer le remboursement des sommes concernant le programme d'accès à la propriété pour l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-01-019

Approbation prix d'indice à la consommation 2018 : 1.5%

Il est proposé par la conseillère Ginette Chapdelaine, appuyé par le conseiller Gervais Ouellette et résolution d'approuver le pourcentage de 1.5% à titre d'indice à la consommation pour l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-01-020

Remerciement Mme Nicole Vaillancourt : retraite : bon d'achat 75\$

Considérant que Mme Nicole Vaillancourt a mentionné son départ à la retraite à la municipalité et quitte par le fait même ses fonctions de responsable de l'entretien de la salle paroissiale;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Marjolaine Vaudreuil, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, il est résolu de transmettre une lettre de remerciement et un bon d'achat de 75\$ à Mme Vaillancourt pour l'excellent travail effectué pendant toutes ces années.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-01-021

Règlement #2017-379 déterminant le salaire des élus municipaux et abrogeant le règlement #2016-361

Attendu qu'un avis de motion a été donné par Gervais Ouellette, conseiller à la session régulière tenue le 4 décembre 2017;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la

conseillère Ginette Chapdelaine, il est unanimement résolu que le règlement numéro 2017-379 soit adopté décrétant et statuant ce qui suit à savoir :

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

Article 1

À compter du 1^{er} janvier de l'an 2018 le montant de la rémunération annuelle versée aux élus municipaux, pour les services qu'ils rendent à la municipalité et pour les dédommager d'une partie des dépenses inhérentes à leur fonction, est établi comme suit :

- Le maire recevra la somme annuelle de 11 520.73\$ dont 7 680.49\$ à titre de salaire et 3 840.24\$ en compensation pour dépenses inhérentes à sa fonction;
- Chaque conseiller recevra la somme annuelle de 3 840.24\$ dont 2 560.16\$ à titre de salaire et 1 280.08\$ en compensation pour les dépenses inhérentes à leur fonction.
- Que les réunions supplémentaires à la réunion ordinaire qui sont tenues à l'extérieure de Tingwick soient défrayées à 50\$ par réunion en salaire
- Que les réunions supplémentaires à la réunion ordinaire qui sont tenues à Tingwick soient défrayées à 25\$ par réunion en salaire

Article 2

Que le conseiller qui devient maire suppléant lors d'un congé maladie ou lors d'une démission du maire, que celui-ci reçoit le salaire de celui-ci.

Article 3

À chaque 1^{er} janvier de chaque année ces montants seront bonifiés de 2.5%.

Article 4

Que le présent règlement a été publié dans le journal local de Tingwick le Rassembleur.

Article 5

Que le présent règlement abroge et/ou modifie tous règlements antérieurs incompatibles avec les présentes.

Article 6

Que le présent règlement entrera en vigueur le 1^{er} janvier de l'an 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Démission de M. Pierre Charette : concierge OTJ

La directrice générale, Chantale Ramsay mentionne que M. Pierre Charette a remis sa démission à titre de concierge de l'OTJ le 26 décembre 2017.

2018-01-022

Approbation embauche de Monsieur Alain Poliquin : concierge salle et OTJ

Considérant que Mme Nicole Vaillancourt et M. Pierre Charette ont tous les deux remis leurs démissions;

Considérant que la directrice générale, Chantale Ramsay a procédé à l'embauche de M. Alain Poliquin afin de les remplacer;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, il est résolu d'approuver l'embauche de M. Poliquin à titre de concierge pour la salle paroissiale et l'OTJ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Renouvellement bail Rénovation Y. Ouellette

Considérant que le bail pour la location de la grange située au 1272, Chemin Craig avec Rénovation Y. Ouellette s'est terminé le 5 décembre 2017;

Considérant que la Municipalité de Tingwick désire renouveler le bail pour une période d'un an en ajoutant à l'article 3 du bail :

« Advenant que le locateur a besoin du bâtiment pour un de ses projets avant le terme du présent bail ceci constitue le terme de celui-ci. »

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre Lessard, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu que la Municipalité de Tingwick renouvelle le bail avec Rénovation Y. Ouellette.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Réception civique : nomination bâtiment OTJ « Pavillon Armand-Rousseau »

Considérant que le 5 décembre 2017 la Commission de toponymie a officialisé le nom de « Pavillon Armand-Rousseau » concernant le bâtiment de l'OTJ;

Considérant qu'un comité a été formé pour l'organisation de la réception civique;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par la conseillère Ginette Chapdelaine, il est résolu d'octroyer un maximum de 1 500\$ à ce comité pour l'achat d'une enseigne et pour l'organisation d'une réception civique pour officialiser le « Pavillon Armand-Rousseau ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Approbation renouvellement assurances MMQ 2018

Il est proposé par le conseiller Pierre Lessard, appuyé par le conseiller Gervais Ouellette et résolu d'accepter la proposition de renouvellement de la MMQ pour les assurances 2018 le tout sans changement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Proclamation des journées de la persévérance scolaire 2018 dans notre municipalité

Considérant que la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise, depuis 2004, tous les acteurs de la communauté dans le but de soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification;

Considérant que la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;

Considérant que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus.

Un décrocheur :

- Gagne en moyenne 15 000\$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000\$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit environ sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

Considérant que les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);

- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

Considérant que la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, chaque année dans la troisième semaine de février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire;

Considérant que dans le cadre des éditions centricoises des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Marjolaine Vaudreuil, appuyée par le conseiller Pierre Lessard, il est résolu de déclarer que la Municipalité de Tingwick appuie les Journées de la persévérance scolaire 2018 par cette résolution.

Lors des Journées de la persévérance scolaire du 12 au 16 février 2018 nous nous engageons :

- ✓ À porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire;
- ✓ À hisser le drapeau de la persévérance scolaire;
- ✓ À distribuer le ruban aux personnes de l'assistance à la séance du conseil de février;
- ✓ À souligner les efforts des jeunes de notre municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-01-027

Formation cours de secourisme en milieu de travail

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par la conseillère Ginette Chapdelaine et résolu que les employés de la municipalité soient autorisés à suivre la formation de secourisme en milieu de travail tel qu'exigé par la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Association de personnes handicapées : contribution 2018

Le conseil prend connaissance du présent sujet sans y donner suite.

2018-01-028

Comité 12-18 Tingwick : demande d'appui financier : souper spaghetti : 3 février 2018

Il est proposé par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, appuyé par la conseillère Ginette Chapdelaine et résolu que la Municipalité de Tingwick appui financièrement le Comité 12-18 de Tingwick lors de son souper spaghetti en louant la salle gratuitement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-01-029

Festival Country-Rétro et Folklorique de Tingwick du 11 au 15 juillet 2018 : demandes

Considérant que les organisateurs du festival Country-Rétro et Folklorique de Tingwick demandent :

- ✓ La location de la salle paroissiale au prix des organismes;
- ✓ La fermeture d'une partie de la rue Hôtel-de-Ville (partie stationnement de la salle paroissiale) du 11 au 15 juillet 2018.

En conséquence, sur proposition de la conseillère Marjolaine Vaudreuil, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte les demandes du comité organisateur du festival Country-Rétro et Folklorique de Tingwick ci-haut mentionnées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers à la Sécurité publique pour les années 2014-2015
La résolution numéro 2018-01-030**

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Tingwick désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme pour l'année 2014-2015;

Attendu que la municipalité de Tingwick a prévu la formation de 3 pompiers suite à une embauche pour le programme Pompier 1 pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Arthabaska en conformité avec l'article 6 du Programme;

Il est proposé par la conseillère Ginette Chapdelaine, appuyé par le conseiller Gervais Ouelllette et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Arthabaska.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-01-031 Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable : invitation soirée bénéfice : forfait souper et tirage 100\$ ou souper 60\$

Il est proposé par le conseiller Pierre Lessard, appuyé par la conseillère Marjolaine Vaudreuil et résolu que la Municipalité de Tingwick se procure un billet au coût de 60\$ et que le conseiller, Ghislain Gagnon représente la municipalité lors de la soirée bénéfice pour le Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-01-032 Renouvellement forfait téléphonique DHC avocats : Me Rino Soucy : 400\$ plus taxes

Il est proposé par la conseillère Ginette Chapdelaine, appuyé par le conseiller Pierre Lessard et résolu de renouveler le forfait téléphonique avec Me Rino Soucy de DHC avocats pour la somme de 400\$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Invitation dégustation de vins et fromages : Loisirs Sainte-Clothilde : 48\$/personne

Le conseil prend connaissance du présent sujet sans y donner suite.

2018-01-033

Demande d'aide financière : Mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) fait un appel de projets pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

Considérant que les projets admissibles sont la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal, ainsi que la réalisation de diagnostics et d'études d'opportunité en cette matière;

Considérant que les municipalités de Tingwick, Saint-Rémi-de-Tingwick, Notre-Dame-de-Ham, Ham-Nord et Chesterville désirent l'implantation d'un projet de loisirs collectifs appelé « Loisirs des Montagnes »;

En conséquence, sur proposition du conseiller, Pierre-André Arès, appuyée par la conseillère, Marjolaine Vaudreuil, il est résolu que la Municipalité de Tingwick :

- Approuve le projet « Loisirs des Montagnes » en partenariat avec les municipalités de Saint-Rémi-de-Tingwick, Notre-Dame-de-Ham, Ham-Nord et Chesterville;
- Désigne la municipalité de Chesterville à titre d'organisme responsable du projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Municipalité de Maddington-Falls : un banc, une histoire, un fruit

Le conseil prend connaissance du présent sujet sans y donner suite.

2018-01-034

Demande d'aide financière CPE : pacte rural

Considérant que le CPE demande une aide financière dans le cadre du pacte rural pour continuer à développer leur parc;

Considérant que la municipalité a prévue d'utiliser le reste des sommes prévues au programme pour la confection de pancartes directives pour la municipalité;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Ginette Chapdelaine, il est résolu d'indiquer au CPE qu'il n'y a plus de sommes restantes dans ce programme pour la municipalité de Tingwick.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, Réal Fortin invite les citoyens à la période de questions.

Une question est posée sur le sujet suivant : location de salle pour les organismes.

2018-01-035

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Considérant que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Marjolaine Vaudreuil, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu que la présente séance soit levée. (19h40)

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

%%

Chantale Ramsay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Réal Fortin
Maire

%%

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Tingwick, atteste par les présentes qu’il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses décrites aux résolutions numéros :.2018-01-003, 2018-01-006, 2018-01-007, 2018-01-008, 2018-01-010, 2018-01-012, 2018-01-013, 2018-01-014, 2018-01-015, 2018-01-016, 2018-01-018, 2018-01-019, 2018-01-020, 2018-01-021, 2018-01-022, 2018-01-024, 2018-01-025, 2018-01-027, 2018-01-028, 2018-01-029, 2018-01-031, 2018-01-032 et 2018-01-033.

Chantale Ramsay
Directrice générale & secrétaire-trésorière

%%

Je, Réal Fortin, maire suppléant atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.

Réal Fortin, maire
%%